

PETITION

COMITE DE DEFENSE DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL CASTELSARRASIN- MOISSAC

Lettre ouverte à:

- M. JM HENRYOT, Maire de Moissac, président du conseil de surveillance de l'hôpital
- M. JP BESIERS, Maire de Castelsarrasin, vice-président du conseil de surveillance
- M. J CABRIERES, directeur du centre hospitalier Castel Moissac

Messieurs,

Nous vous avons fait part au cours des manifestations de protestation des lundi 20 et jeudi 23 juin, de l'inquiétude de la population quant à l'avenir de notre hôpital.

Le président du comité de défense, JP NUNZI et les représentants syndicaux de la CGT et FO se sont exprimés avant l'ouverture de la séance du conseil de surveillance. Ils demandaient :

- D'assurer la pérennité du service de chirurgie orthopédique en négociant avec les 2 chirurgiens aujourd'hui en contrat précaire, les conditions d'attribution de postes de praticiens hospitaliers. Cette décision qui ferait des 2 chirurgiens des fonctionnaires attachés à l'établissement permettrait d'être surs de la continuation du service chirurgie d'hospitalisation et ambulatoire de l'hôpital dans la période qui s'ouvre, délicate et propice à des changements graves pour l'établissement. En effet, on peut considérer qu'outre la chirurgie ce sont l'imagerie médicale, le laboratoire et les urgences qui seront menacés.

Vous en avez la possibilité : les chirurgiens peuvent consentir un effort, vous devez reconnaître leurs activités à leur juste valeur.

Nous vous demandons à nouveau, fermement, de faire taire les conflits de personnes et de faire passer avant tout l'intérêt de l'hôpital et de la population.

- De refuser d'engager l'hôpital dans le groupement hospitalier de territoire (GHT) tel qu'il a été proposé et qui hypothèque lourdement l'avenir par une représentation très minoritaire de l'hôpital Castel Moissac. Ce GHT en l'état, plonge l'établissement dans l'insécurité, l'absence de vision pour l'avenir, d'autant que le projet médical partagé (PMP) est loin de faire l'accord des différentes parties. Vous n'êtes pas responsables de la Loi, mais vous pouvez la mettre en cause et en discuter âprement les modalités.

Les débats du conseil de surveillance que vous pilotez et les décisions que vous avez prises ont été très décevants.

Sur les conventions proposées par l'administration qui font craindre l'avenir, le vote a été le suivant :

- 5 voix favorables (M. HENRYOT, Mme BAULU, Mme AUGÉ, Mme RETAUT et Mme BROUILLET)
- 5 voix défavorables (les représentants des usagers, M. BOTTA et M. ASSEMAT, les représentants des syndicats hospitaliers CGT et CFDT, Mme RIOL et M. BISSIERES, et le représentant des médecins libéraux, le Dr SEGUI)
- Une abstention, M. BESIERS qui a trouvé tout cela trop précipité et sans préparation
- 4 absents ou qui n'ont pas participé au vote (Mme ROBIN, Mme JALAISE, Mme DENEGRÉ et M. TERRES)

Sur les 2 préoccupations majeures du comité de défense, le conseil de surveillance n'a pas apporté la réponse attendue par la population

